

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2013-041R

R-3824-2012

23 avril 2013

PRÉSENTS :

Richard Lassonde
Suzanne G. M. Kirouac
Françoise Gagnon

Régisseurs

Société en commandite Gaz Métro

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Rectification de la décision D-2013-041

Demande de Société en commandite Gaz Métro pour la réalisation d'un projet d'investissement pour l'injection de biométhane produit par la ville de Saint-Hyacinthe

Intervenants :

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCED);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- TransCanada Energy Ltd (TCE);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

Observateurs :

- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER);
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ).

1. DEMANDE DE RECTIFICATION

[1] Le 28 mars 2013, le ROÉÉ demande la rectification de la décision D-2013-041 (la Décision) en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹ (la Loi) au motif (i) que la Régie de l'énergie (la Régie) a omis d'indiquer à la Décision qu'il a agi à titre d'observateur et (ii) qu'il a été représenté à cette fin par M^e Franklin S. Gertler.

2. RECTIFICATION

[2] Comme il s'agit manifestement d'une erreur d'écriture, la Régie rectifie les pages 3 et 28 de la Décision comme suit :

Observateurs :

- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER);
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ).

Représentants :

- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) représentée par M^e Mark Phillips;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) représenté par M^e Franklin S. Gertler;
- Société en commandite Gaz Métro représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse;

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- TransCanada Energy Ltd (TCE) représentée par M^e Pierre D. Grenier;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.

Richard Lassonde

Régisseur

Suzanne G. M. Kirouac

Régisseur

Françoise Gagnon

Régisseur

Représentants :

- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) représentée par M^e Mark Phillips.
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) représenté par M^e Franklin S. Gertler;
- Société en commandite Gaz Métro représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- TransCanada Energy Ltd (TCE) représentée par M^e Pierre D. Grenier;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.